



CNE info-UCLouvain n° 5 - Juin 2025

Notre travail c'est de vous représenter au sein des différents organes de concertation instaurés : le Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT), le conseil d'entreprise (CE) et la délégation syndicale.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des points qui ont été discutés dans le courant du mois de mai dans ces organes de concertation. N'hésitez pas à lire les PV officiels si vous souhaitez plus de détails.

Outre nos activités au sein de l'université et de ses entités périphériques, nous sommes également présents lors des activités organisées par la CNE. La prochaine action est prévue pour le **mercredi 25 juin** prochain dans les rues de Bruxelles. Nous vous y attendons nombreuses et nombreux pour faire comprendre au gouvernement Arizona que nous ne sommes pas d'accord avec les mesures qu'il compte mettre en place et que nous sommes inquiets de l'impact d'un grand nombre d'entre elles sur les universités et leurs personnels.

Si vous souhaitez recevoir cette newsletter automatiquement à partir du mois prochain, envoyez votre adresse mail à secretariat-cne@uclouvain.be

Délégation syndicale

- La CNE UCLouvain a régulièrement interpellé la direction quant au respect des **règles en matière de temps de travail**, notamment lors des festivités du 600^e anniversaire de l'université. Durant les vacances d'été, l'employeur s'engage à analyser les pratiques en matière d'heures prestées en dehors des horaires de travail. Une réunion avec la délégation est planifiée en septembre. Celle-ci aura pour objectif de clarifier et d'harmoniser les règles à appliquer en cas de prestation d'heures supplémentaires au sein de l'institution. Entretemps, grâce à l'intervention de la CNE UCLouvain, certains membres du PAT ont pu obtenir une compensation pour les heures prestées en dehors de leurs heures de travail pour certains événements (visite du pape, nuit bleue, journée des Alumni). S'il vous arrive également de prêter des heures en dehors de votre horaire normal de travail, n'hésitez pas à nous le faire savoir, à l'adresse **secretariat-cne@uclouvain.be**. À l'automne 2025, nous enverrons une enquête à tous les membres du PAT pour objectiver la situation.
- **Les Commissions de promotion PAT** : la saison des promotions PAT touche à sa fin. Comme chaque année, la CNE UCLouvain a pu observer le fonctionnement des commissions de promotion et nous avons collecté l'ensemble des remarques de nos observateurs. Celles-ci permettront d'étayer notre rapport annuel sur les promotions qui sera discuté avec l'employeur au mois d'octobre. Ce rapport a comme objectif d'apporter, là où c'est nécessaire des améliorations à ce processus. Le principal changement de cette année était l'augmentation du nombre de primes dites "one-shot". Nous avons demandé à la direction un rapport relatif à l'attribution de ces primes, afin de nous assurer de leur attribution équitable.
- **Le Congé éducation payé** permet aux membres du personnel qui le souhaitent de suivre une formation tout en bénéficiant d'un certain nombre d'heures de libération. Il s'agit d'un droit qui est ouvert à tout membre du personnel employé sur budget classique ou ressources extérieures. Pour plus d'information à ce sujet suivez le lien : **Formations**.

Conseil d'entreprise du 26 mai

- Le tableau de bord synthétique du contrôle **des dépenses du personnel au 31 mars 2025** a été présenté au conseil d'entreprise. Les représentants CNE ont questionné les représentants de l'employeur par rapport aux différences entre les montants budgétés pour les dépenses du personnel et les dépenses réellement engagées. Même si ces montants ne représentent pas un pourcentage important des dépenses du personnel, ils se montent, au premier trimestre 2025, à 2.420.000 euros. Les représentants du personnel CNE au Conseil d'entreprise ont demandé que ce montant soit utilisé pour des dépenses liées au personnel comme la politique de fins de carrière, l'engagement d'académiques payés à l'heure pour remplacer les académiques absents,...
- Le projet de **modification des rythmes académiques** a été présenté au Conseil académique. Il s'agirait de travailler sur des blocs de 6 semaines comme cela se fait déjà à la LSM (Louvain School of management). Les représentants CNE ont rappelé l'importance d'associer le Conseil d'entreprise à ces réflexions étant donné qu'une nouvelle organisation des rythmes académiques aura un impact important sur l'organisation du travail dans toute l'université.
- Présentation de **la nouvelle organisation du travail au sein des bibliothèques (projet Phare)**. Outre le travail au sein des bibliothèques, des groupes de travail transversaux sont créés. Le CE remettra un avis par rapport à ce nouveau mode d'organisation.
- L'employeur a présenté sa **politique de remplacement du personnel académique absent de longue durée** d'un quadrimestre minimum ou en séjour sabbatique. En cas de maladie, des APH peuvent être engagés. Dans le cadre des sabbatiques, 30 à 60 heures d'APH peuvent être dégagées. À noter que la personne qui fait un séjour sabbatique à l'étranger peut être accompagnée de sa famille et recevoir un budget complémentaire à cette fin. Dans ce cas, le nombre d'heures d'APH est limité à 30. Pour le surplus, l'académique doit proposer à sa faculté, en concertation avec ses collègues, une solution de remplacement.

Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT) du 22 mai 2025

- Lors de **l'engagement d'un nouveau membre du personnel**, l'employeur a l'obligation de transmettre certaines informations aux nouveaux travailleurs, notamment concernant l'organisation de l'université ou de l'entité périphérique et concernant la sécurité. À l'UCLouvain, cela se concrétise par un parcours des nouveaux engagés qui comporte 3 étapes : (1) une séance « premiers pas », (2) une journée « écosystème » et (3) des séances relatives aux conditions de travail organisées par catégorie de personnel. Une partie des nouveaux engagés ne participe pas à ces formations. Les représentants CNE au CPPT ont demandé à l'employeur de rappeler à la ligne hiérarchique que le personnel nouvellement engagé a l'obligation de participer à ces formations.
- Les responsables hiérarchiques et fonctionnels sont invités à suivre une **formation de la ligne hiérarchique au leadership** intégrée dans un parcours de formation. Après un module initial, se succèdent des modules dans six domaines différents. Ces formations sont fort appréciées.
- Le suivi des remarques émises sur les **formulaires d'évaluation de santé (FES)** a été présenté en CPPT. Ces formulaires sont établis à la suite d'une consultation spontanée chez le conseiller en prévention médecin du travail du CESI et concernent notamment : la protection de la maternité, le télétravail, la manutention de charges, la diminution de la charge de travail, l'horaire de travail, les équipements et, enfin, le retour au travail après une incapacité de travail. 3,6% des formulaires complétés débouchent sur des recommandations émises par le médecin du travail et transmises à l'employeur.

- Lien vers les procès verbaux du Conseil d'entreprise : <https://urls.fr/oJievp>
- Lien vers les procès verbaux du Comité pour la Prévention et Protection au travail : <https://urls.fr/zh3Yhw>

Savez-vous que ?

- **Visite des lieux de travail** : savez-vous que le service interne de prévention (SIPP) et les membres du CPPT visitent l'ensemble des lieux de travail 1 fois par an ou tous les 2 ans en fonction des risques présents dans les entités visitées. N'hésitez pas lors de cette visite à partager vos difficultés liées à votre environnement de travail. En cas de problème important rencontré entre 2 visites, contactez-nous à l'adresse secretariat-cne@uclouvain.be ou le SIPP (**Sécurité et bien-être au travail | Université catholique de Louvain**).

Évènements à venir

À épingler dans votre agenda

23 juin : Conseil d'Entreprise ordinaire et information annuelle

25 juin : Manifestation contre l'Arizona

26 juin : Comité pour la prévention et la protection au travail

1^{er} juillet : Rencontre mensuelle avec les autorités

3 juillet : Comité syndical

Contact

N'hésitez pas à partager avec nous votre réalité de terrain ou à nous poser des questions par rapport à votre situation individuelle ou des questions plus collectives à l'adresse : secretariat-cne@uclouvain.be

Adresses

- Les bureaux de la délégation syndicale permanente se trouvent Chemin du Cyclotron 2, Bâtiment de Hemptinne, Aile B - 1er étage, 1348 Louvain-La-Neuve. La délégation syndicale CNE dispose aussi de bureaux sur les autres sites et se tient à votre disposition sur rendez-vous : secretariat-cne@uclouvain.be.
- La liste des représentants CNE dans les différents organes de concertation est accessible par le lien suivant: <https://urls.fr/kWDxIc>. N'hésitez pas à prendre contact avec une des personnes élue ou à envoyer un mail à l'adresse secretariat-cne@uclouvain.be.
- Vous trouverez de très nombreuses informations sur le site de la délégation CNE-UCLouvain: <https://www.desy.ucl.ac.be>.